



19.07.2007 – 09:00 Uhr

Cipi: Pour un 1er août sans incendies et accidents

Berne (ots) -

Chaque année, des centaines d'accidents et d'énormes dommages incendie surviennent en Suisse à cause des feux d'artifice du 1er août. Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi et le bureau suisse de prévention des accidents bpa appellent à la prudence avec les fusées et les autres articles pyrotechniques, afin de ne pas gâcher la fête.

Le 1er août approche et des feux d'artifice en tous genres vont bientôt à nouveau illuminer notre ciel vespéral. L'année dernière, les Suisses ont mis en feu 1'500 tonnes de feux d'artifice. Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi et le bureau suisse de prévention des accidents bpa attirent l'attention sur les dangers. Des centaines d'accidents se produisent chaque année et des maisons d'habitation et annexes sont détruites par le feu.

Les imprudences commises avec les articles pyrotechniques peuvent entraîner de graves accidents. Parmi les blessures les plus fréquentes, on compte des brûlures au visage et aux mains, ainsi que des lésions aux oreilles et aux yeux. Les accidents sont le plus souvent dus à une distance de sécurité insuffisante, à l'allumage de feux d'artifice tenus dans les mains ou à une explosion prématurée. Les enfants sont particulièrement exposés. Kurt Steck, expert en protection incendie du Cipi, insiste sur le fait que les feux d'artifice n'ont rien à faire dans les mains de petits enfants. Les plus grands doivent être soigneusement instruits et surveillés.

Selon les données communiquées par les assureurs immobiliers de droit public et privé, les dommages incendie dus à des feux d'artifice s'élèvent en moyenne à 3,5 millions de francs par an. Les propriétaires et locataires peuvent contribuer à prévenir ces dommages en fermant les fenêtres et les lucarnes le soir du 1er août, en débarrassant les balcons de toute matière combustible et en remontant les stores solaires.

Voir également les conseils du Cipi et du bpa pour un 1er août exempt d'accidents.

8 conseils sûrs pour un 1er août exempt d'accidents

Suivre les conseils du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi et du bureau suisse de prévention des accidents bpa vous permet de fêter le 1er août sans accident et en toute sécurité.

1. Achat de feux d'artifice : Faites-vous expliquer leur maniement et étudiez le mode d'emploi avant la mise à feu.
2. Protégez les enfants : Les feux d'artifice n'ont rien à faire entre les mains de petits enfants. Surveillez les plus grands qui procèdent à l'allumage. Veillez à ce qu'ils observent une distance de sécurité suffisante par rapport aux feux d'artifice.
3. Observez les distances de sécurité : N'allumez jamais de feux d'artifice au milieu d'une foule et restez à distance suffisante des forêts, des champs de céréales et des bâtiments.
4. Ancre pour les fusées : Ne tirez des fusées qu'à partir de bouteilles ou de tubes bien ancrés.

5. Interdiction de fumer: Il est rigoureusement interdit de fumer à proximité de feux d'artifice.
6. Ne pas toucher aux ratés : Ne tentez pas un deuxième essai d'allumage d'une pièce qui n'a pas fonctionné. Il y a danger d'explosion.
7. Les déchets présentent un danger d'incendie : Les restes des articles utilisés peuvent prendre feu dans la poubelle. Arrosez-les avec de l'eau ou laissez-les refroidir pendant au moins deux heures.
8. Protégez votre appartement ou votre maison : Fermez les portes et les fenêtres, enlevez les matériaux inflammables des balcons et remontez les stores solaires.

"Attention au feu!", c'est là le mot d'ordre du Centre d'information pour la prévention des incendies. Cipi. Cette organisation, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financée par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, afin de prévenir les incendies.
www.bfb-cipi.ch

Contact:

Service de presse du Centre d'information
pour la prévention des incendies Cipi
Tél.: +41/41/727'76'77

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100539433> abgerufen werden.